



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 DECEMBRE 2012**

**Service du Conseil Municipal et des Commissions**

Neuilly-sur-Seine, le lundi 17 décembre 2012

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaients présents :

M. Christophe AULNETTE, Mme Claire de LESQUEN, Mme Marie-Claude HENROTIN-LE FLOC'H, M. Michel DELOISON, Mme Maryline SFEDJ, M. Michel LEGMANN, Mme Christine GIRAUD-SAUVEUR, M. Pierre-Adrien BABEAU, M. Serge VINENT-GARRO, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Patrick FOURMEAUX, Mme Caroline MONIN, Mme Cécile SALVANES, M. François-Xavier DUPONT, M. François LE STANG, M. Gilles de la MOTTE, M. Stéphane ALARDET, Mme Mireille BERTRAND, Mme Virginie KLEIN, M. Jean-François ROUZIERES, M. Damien de FOUCAULT, Mme Nathalie ETZENBACH, Mme Ariane GELLE, M. Steeve GUEZ, Mme Emmanuelle d'ORSAY, Mme Anne WILLOT-MOISSELIN, M. Bertrand BESSE, M. Olivier LARMURIER, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Noëlle BARRE, Mme Florence MAURIN-FOURNIER, M. Eric SCHINDLER, M. Arnaud TEULLE, Mme Claude BENEZIT, M. Bertrand DELAGE.

Etaients excusés représentés :

Mme Valérie GALLAIS-DESMOUCHEAUX, Mme Alexandra FOURCADE, M. Jacques PIRSON, M. Philippe KARSENTY, Mme Claire VANNIER, M. Elie CHOURAQUI, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Pascal DEBON.

Etaients excusés non représentés :

M. Dov ZERAH.

Secrétaire : M. BESSE

Le procès-verbal du 22 novembre 2012 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Jean-Christophe FROMANTIN prie de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009 et par délibération n° 13-09022012 du 9 février 2012.

**N° 432/2012 du 09/11/2012**

Renouvellement de la convention d'occupation précaire consentie à la SEMINE pour les bureaux sis 20 rue Pierret

<b><u>N° 433/2012 du 12/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fabrication et la pose de l'encadrement de sept photos
<b><u>N° 434/2012 du 13/11/2012</u></b>	Appel d'Offre relatif à la fourniture et installation du premier équipement (mobilier de bureau, électroménager, matériels sportifs, ...) et d'articles divers pour le théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine (lot n° 1,2 et 6)
<b><u>N° 435/2012 du 13/11/2012</u></b>	Marché à bons de commande de contrôles techniques, d'études et d'analyses nécessaires à la réalisation d'ouvrages pour la ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 436/2012 du 13/11/2012</u></b>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels – Marché subséquent n° 2011M202-6, 2011M203-6, 2011M204-6
<b><u>N° 437/2012 du 13/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation d'étude de couverture Wifi pour le centre culturel « Les Sablons »
<b><u>N° 438/2012 du 13/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la surveillance géosectorielle des entreprises à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 439/2012 du 15/11/2012</u></b>	Marché relatif à la prestation d'un événementiel Père Noël au centre aquatique le 15 décembre 2012
<b><u>N° 440/2012 du 15/11/2012</u></b>	Accord-cadre relatif à l'acquisition de licences et de mises à jour de logiciels – Marché subséquent n° 2011M202-7, 2011M203-7, 2011M204-7
<b><u>N° 441/2012 du 15/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif au contrat de maintenance de l'architecture Wifi sécurisé de la Ville
<b><u>N° 442/2012 du 15/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de migration de l'Active Directory
<b><u>N° 443/2012 du 16/11/2012</u></b>	Fourniture et livraison d'un testeur d'humidité et d'un thermomètre infrarouge
<b><u>N° 444/2012 du 19/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée à la fabrication et la pose de l'encadrement de sept photos
<b><u>N° 445/2012 du 19/11/2012</u></b>	Marché relatif à l'entretien et au dépannage des équipements scéniques installés dans les bâtiments communaux
<b><u>N° 446/2012 du 19/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation d'un concert en l'église Saint-Pierre dans le cadre des festivités de Noël
<b><u>N° 447/2012 du 19/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de points d'accès Wifi
<b><u>N° 448/2012 du 19/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de deux serveurs informatique
<b><u>N° 449/2012 du 19/11/2012</u></b>	Avenant n°2 au marché n° 2009M227 relatif à la réalisation de reportages photographiques et de films vidéo numériques – Lot n° 3 : Captation d'images et montage de films vidéo numériques
<b><u>N° 450/2012 du 19/11/2012</u></b>	Avenant n°1 au marché n° 2010M205 relatif à la réalisation de reportages photographiques et de films vidéo numériques – Lot n° 1 : Réalisation de reportages photographiques numériques
<b><u>N° 451/2012 du 19/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation du spectacle de Noël des crèches

<b><u>N° 452/2012 du 19/11/2012</u></b>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation « Les Mélodicones » destinée à un public familial (enfants de 3 mois à 3 ans) à la médiathèque municipale Emile Bergerat
<b><u>N° 453/2012 du 19/11/2012</u></b>	Autorisation de signer un marché relatif à la mise à disposition d'une exposition « Maths en Jeux » pour la Médiathèque Municipale site 68 rue de Longchamp – site 5 villa Emile Bergerat
<b><u>N° 454/2012 du 19/11/2012</u></b>	Autorisation de Monsieur le Maire de passer un contrat d'assurance annulation pour les grands chœurs d'opéras de Giuseppe VERDI
<b><u>N° 455/2012 du 19/11/2012</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'Avocats Molas et Associés pour ses interventions dans le dossier « 127 avenue Achille Peretti »
<b><u>N° 456/2012 du 21/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation de la cage d'escalier de l'aile gauche de l'Hôtel de Ville
<b><u>N° 457/2012 du 21/11/2012</u></b>	Marché relatif à la lutte contre les graffitis et les affiches sur le domaine public, les bâtiments communaux et privés accessibles depuis le domaine public sur le territoire de la Ville
<b><u>N° 458/2012 du 21/11/2012</u></b>	Avenant n° 4 à la décision n°5650/2006 portant modification des moyens de paiement
<b><u>N° 459/2012 du 21/11/2012</u></b>	Approbation de la mission dévolue à l'entreprise MICHAEL PAGE, agence d'emploi division public et parapublic pour le placement de collaborateurs, pour le recrutement d'un Directeur Immobilier et Foncier
<b><u>N° 460/2012 du 22/11/2012</u></b>	Marché relatif à la représentation d'un spectacle « Le père Noël en voit de toutes les couleurs » à l'école maternelle Charcot – Autorisation de signer avec la Compagnie Pois de Senteur
<b><u>N° 461/2012 du 22/11/2012</u></b>	Marché relatif à la représentation d'un spectacle « Le lutin de Noël de Clémentine North » à l'école maternelle Dulud – Autorisation de signer avec la Compagnie du Mirage
<b><u>N° 462/2012 du 22/11/2012</u></b>	Marché relatif à la représentation d'un spectacle « Alix au pays des Merveilles » à l'école élémentaire Saussaye A – Autorisation de signer avec la Compagnie du Dromadaire
<b><u>N° 463/2012 du 22/11/2012</u></b>	Marché relatif à la représentation d'un spectacle « Roulebille et le vol des jouets de Noël » à l'école maternelle Roule – Autorisation de signer avec l'association Les Dames Vagabondes
<b><u>N° 464/2012 du 26/11/2012</u></b>	Financement du programme d'investissement relatif à la construction de 21 logements PLS 68/70 avenue du Roule 92200 Neuilly-sur-Seine – Contrat de prêt complémentaire au prêt locatif social Caisse des Dépôts et Consignations – 1 936 497,00 €
<b><u>N° 465/2012 du 26/11/2012</u></b>	Financement du programme d'investissement relatif à la construction de 21 logements PLS 68/70 avenue du Roule 92200 Neuilly-sur-Seine – Contrat de prêt locatif social Caisse des Dépôts et Consignations – 2 496 896,00 €

<b><u>N° 466/2012 du 26/11/2012</u></b>	Financement du programme d'investissement relatif à la construction de 21 logements PLS 68/70 avenue du Roule 92200 Neuilly-sur-Seine – Contrat de prêt locatif social Caisse des Dépôts et Consignations – 566 607,00 €
<b><u>N° 467/2012 du 26/11/2012</u></b>	Marché relatif aux entretiens et dépannages des portes, portails, barrières, rideaux métalliques et autres ensembles motorisés installés dans les bâtiments communaux
<b><u>N° 468/2012 du 27/11/2012</u></b>	Marché relatif aux prestations de services d'assurances « dommages aux biens » et « tous risques expositions »
<b><u>N° 469/2012 du 27/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à l'accompagnement de la Ville à l'ouverture du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 470/2012 du 27/11/2012</u></b>	Marché relatif aux missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers des opérations de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 471/2012 du 27/11/2012</u></b>	Marché relatif à la représentation d'un spectacle « Bizarre, bizarre ... » au Théâtre de Neuilly pour les élèves de l'école Maternelle Poissonniers. Autorisation de signer avec l'Association Courant d'Art Frais
<b><u>N° 472/2012 du 29/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la construction, la fourniture et la mise en œuvre d'une serre climatique en plastique
<b><u>N° 473/2012 du 29/11/2012</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison d'outillages pour le service espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<b><u>N° 474/2012 du 29/11/2012</u></b>	Marché relatif à la fourniture et installation du premier équipement (mobilier de bureau, électroménager, matériels sportifs, ...) et d'articles divers pour le théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine – lot n° 3 : fourniture de vestiaires
<b><u>N° 475/2012 du 29/11/2012</u></b>	Marché relatif à l'approvisionnement en carburants par cartes d'abonnement auprès de stations pour les véhicules et engins municipaux, approvisionnement en vrac de la station de carburants de la ville et approvisionnement en huile de pétrole - lot n°2 : approvisionnement en vrac de la station de carburants de la Ville
<b><u>N° 476/2012 du 30/11/2012</u></b>	Passation d'une convention avec la société SFR pour la mise en place de fibres optiques dans les égouts communaux
<b><u>N° 477/2012 du 30/11/2012</u></b>	Passation d'une convention avec la société VERIZON BUSINESS pour la mise en place de fibres optiques dans les égouts communaux
<b><u>N° 478/2012 du 03/12/2012</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Expertise rue du Roule »
<b><u>N° 479/2012 du 03/12/2012</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif Parking du Roule »
<b><u>N° 480/2012 du 03/12/2012</u></b>	Procédure adaptée relative à l'achat de tee-shirts pour le service des sports de la Ville
<b><u>N° 481/2012 du 03/12/2012</u></b>	Approbation des frais d'inscription des coureurs à pied du 9:30 le dimanche aux 15 km de Chatenay-Malabry du dimanche 2 décembre 2012

**1<sup>ère</sup> PARTIE****N°1-13122012****BUDGET VILLE - EXERCICE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

Mme Claire de LESQUEN ne prend pas part au vote de l'attribution de la subvention 2013 à l'AFC (Association Familiale Catholique).

Mme Marie-Noëlle BARRE ne prend pas part au vote de l'attribution de la subvention 2013 à la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)

Mme Claude BENEZIT ne prend pas part au vote de l'attribution de la subvention 2013 de l'EMAD (Maison de la Musique)

**VOTE** le Budget Primitif Ville de l'exercice 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement : 142 924 615,00 €

Section d'Investissement : 42 182 003,39 €

## Section de fonctionnement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	24 047 647,86	70	Produits des services	12 651 771,00
012	Frais de personnel	47 442 100,00	73	Impôts et taxes	102 531 959,00
014	Atténuation de produits	44 907 042,00	74	Dotations et participations	22 063 667,00
65	Charges de gestion courante	12 426 800,00	75	Produits de gestion courante	3 974 218,00
66	Charges financières	480 345,64	77	Produits exceptionnels	673 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 994 550,65	013	Atténuation de charges	300 000,00
<b>Total Réel</b>		<b>132 298 486,15</b>	<b>Total Réel</b>		<b>142 194 615,00</b>
023	Virement à l'investissement	3 922 625,65	042	Transferts entre sections	730 000,00
042	Amortissements	6 703 503,20			
<b>Total Ordre</b>		<b>10 626 128,85</b>	<b>Total Ordre</b>		<b>730 000,00</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>142 924 615,00</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>142 924 615,00</b>

Section d'investissement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	11 297 164,39	10	Dotations, fonds divers	5 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	2 531 655,00	13	Subventions d'investissement	1 500 000,00
204	Subventions d'équipement	3 847 538,00	16	Emprunts et dettes assimilées	22 615 874,54
21	Immobilisations corporelles	14 593 646,00	165	Dépôts et cautionnements	10 000,00
23	Immobilisations en cours	9 182 000,00	024	Produits de cession	1 830 000,00
<b>Total Réel</b>		<b>41 452 003,39</b>	<b>Total Réel</b>		<b>31 555 874,54</b>
Transfert entre sections		730 000,00	021	Virement du fonctionnement	3 922 625,65
<b>Total Ordre</b>		<b>730 000,00</b>	040	Amortissements	6 703 503,20
<b>Total Ordre</b>		<b>730 000,00</b>	<b>Total Ordre</b>		<b>10 626 128,85</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>42 182 003,39</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>42 182 003,39</b>

N°2-13122012

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

**ADOpte** le Budget Primitif Annexe Assainissement de l'exercice 2013, à savoir :

Section d'exploitation : 936 333,40 €

Section d'investissement : 1 213 555,54 €

Section d'exploitation du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
66	Charges financières	47 777,86	10	Produits des services	840 000,00
67	Charges exceptionnelles	115 000,00			
<b>Total Réel</b>		<b>162 777,86</b>	<b>Total Réel</b>		<b>840 000,00</b>
023	Virement à l'investissement	298 853,91	042	Amortissements	96 333,40
042	Amortissements	474 701,63			
<b>Total Ordre</b>		<b>773 555,54</b>	<b>Total Ordre</b>		<b>96 333,40</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>936 333,40</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>936 333,40</b>

Section d'investissement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	100 181,31	0	Dotations, fonds divers	200 000,00
23	Immobilisations en cours	1 017 040,83	3	Subventions d'investissement	240 000,00
	<b>Total Réel</b>	<b>1 117 222,14</b>		<b>Total Réel</b>	<b>440 000,00</b>
040	Amortissements	96 333,40	21	Virement du fonctionnement	298 853,91
			40	Amortissements	474 701,63
	<b>Total Ordre</b>	<b>96 333,40</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>773 555,54</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>1 213 555,54</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>1 213 555,54</b>

N°3-13122012

**BUDGET ANNEXE CINEMA - EXERCICE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif Annexe Cinéma de l'exercice 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement : 766 129,89 €

Section d'Investissement : 18 568,95 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	544 855,94	70	Produits des services	730 329,89
012	Frais de personnel	202 600,00	74	Dotations et participations	5 800,00
67	Charges exceptionnelles	105,00	75	Autres produits de gestion courante	30 000,00
	<b>Total Réel</b>	<b>747 560,94</b>		<b>Total Réel</b>	<b>766 129,89</b>
023	Virement à l'investissement	0,00			
042	Amortissements	18 568,95			
	<b>Total Ordre</b>	<b>18 568,95</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>766 129,89</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>766 129,89</b>

Section d'investissement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
21	Autres immobilisations corporelles	18 568,95			
	<b>Total Réel</b>	<b>18 568,95</b>		<b>Total Réel</b>	<b>0,00</b>
			040	Amortissements	18 568,95
	<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>18 568,95</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>18 568,95</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>18 568,95</b>

N°4-13122012

**BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - EXERCICE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement : 1 000 000,00 €  
 Section d'Investissement : 1 303 612,50 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	463 890,00	15	Autres produits de gestion courante	1 000 000,00
012	Charges de personnel	82 500,00			
65	Autres charges de gestion courante	27 000,00			
66	Charges financières	81 445,49			
67	Charges exceptionnelles	15 000,00			
	<b>Total Réel</b>	<b>669 835,49</b>		<b>Total Réel</b>	<b>1 000 000,00</b>
023	Virement à l'investissement	144 091,97			
042	Amortissements	186 072,54			
	<b>Total Ordre</b>	<b>330 164,51</b>		<b>Total Ordre</b>	
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>1 000 000,00</b>



Section d'investissement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	168 612,50	6	Emprunts et dettes assimilées	973 447,99
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00			
23	Immobilisations en cours	1 100 000,00			
	<b>Total Réel</b>	<b>1 303 612,50</b>		<b>Total Réel</b>	<b>973 447,99</b>
			21	Virement du fonctionnement	144 091,97
			40	Amortissements	186 072,54
	<b>Total Ordre</b>			<b>Total Ordre</b>	<b>330 164 ,51</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>1 303 612,50</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>1 303 612,50</b>

N°5-13122012

**BUDGET ANNEXE PARKINGS - EXERCICE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif Annexe Parkings de l'exercice 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement : 1 000 000,00 €  
 Section d'Investissement : 270 406,36 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	420 593,64	70	Produits des services	1 000 000,00
012	Frais de personnel	299 000,00			
65	Charges de gestion courante	10 000,00			
67	Charges exceptionnelles	20 000,00			
	<b>Total Réel</b>	<b>749 593,64</b>		<b>Total Réel</b>	<b>1 000 000,00</b>
023	Virement à l'investissement	247 260,10			
042	Amortissements	3 146,26			
	<b>Total Ordre</b>	<b>250 406,36</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>1 000 000,00</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>1 000 000,00</b>

Section d'investissement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00			
21	Autres immobilisations corporelles	242 406,36			
	<b>Total Réel</b>	<b>270 406,36</b>		<b>Total Réel</b>	<b>20 000,00</b>
			021	Virlement du fonctionnement	247 260,10
			040	Amortissements	3 146,26
	<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>250 406,36</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>270 406,36</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>270 406,36</b>

N°6-13122012

**BUDGET ANNEXE RESTAURANT DU PERSONNEL - EXERCICE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif Annexe Restaurant du Personnel de l'exercice 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement : 685 598,27 €

Section d'Investissement : 12 178,39 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	296 259,88	70	Produits des services	245 598,27
012	Frais de personnel	376 260,00	75	Autres produits de gestion courante	440 000,00
67	Charges exceptionnelles	900,00			
	<b>Total Réel</b>	<b>673 419,88</b>		<b>Total Réel</b>	<b>685 598,27</b>
042	Amortissement	12 178,39			
	<b>Total Ordre</b>	<b>12 178,39</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>685 598,27</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>685 598,27</b>

Section d'investissement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
21	Autres immobilisations corporelles	12 178,39			
	<b>Total Réel</b>	<b>12 178,39</b>		<b>Total Réel</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>	040	Amortissements	12 178,39
	<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>12 178,39</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>12 178,39</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>12 178,39</b>

N°7-13122012

**BUDGET ANNEXE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION  
(CLIC) - EXERCICE 2013 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif Annexe CLIC de l'exercice 2013, à savoir :

Section de Fonctionnement : 415 641,72 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Dép. afférentes à l'exploitation courante	28 800,00	018	Autres pdts relatifs à l'exploitation	415 641,72
012	Dép. afférentes au personnel	353 000,00			
016	Dép. afférentes à la structure	33 841,72			
	<b>Total Réel</b>	<b>415 641,72</b>		<b>Total Réel</b>	<b>415 641,72</b>
	<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total Ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>415 641,72</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>415 641,72</b>

N°8-13122012

**BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - EXERCICE 2013  
: VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE et Madame Nathalie ETZENBACH,

A l'unanimité,

**VOTE** le Budget Primitif Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels de l'exercice 2013, à savoir:

Section de Fonctionnement : 3 299 020,26 €

Section d'Investissement : 137 083,61 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	2 076 203,58	70	Pts des services du domaine	748 995,26
012	Charges de personnel	1 202 000,00	74	Dotations et participations	88 025,00
67	Autres charges exceptionnelles	221,62	75	Autres produits de gestion courante	2 412 000,00
			788	Produits divers exceptionnels	50 000,00
	<b>Total Réel</b>	<b>3 278 425,20</b>		<b>Total Réel</b>	<b>3 299 020,26</b>
042	Dotations aux amortissements	20 595,06			
	<b>Total Ordre</b>			<b>Total Ordre</b>	
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>3 299 020,26</b>	<b>Recettes de Fonctionnement</b>		<b>3 299 020,26</b>

Section d'investissement du Budget Primitif 2013

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00	6	Emprunts et dettes assimilées	116 488,55
21	Immobilisations corporelles	130 083,61			
	<b>Total Réel</b>	<b>137 083,61</b>		<b>Total Réel</b>	<b>116 488,55</b>
			40	Dotations aux amortissements	20 595,06
	<b>Total Ordre</b>			<b>Total Ordre</b>	<b>20 595,06</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>		<b>137 083,61</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>		<b>137 083,61</b>

N°9-13122012

**ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 26BIS/36 RUE DU PONT - RESILIATION  
ANTICIPEE DU BAIL A CONSTRUCTION CONSENTI EN 1978 A LA SOCIETE  
GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES (GMF) - BAIL  
EMPHYTEOTIQUE A CONSENTIR A L'OPDH92 EN VUE DE CONVENTIONNER  
LES 53 LOGEMENTS**

Sur le rapport de M. Michel DELOISON,

A l'unanimité,

**DECIDE** la résiliation amiable et par anticipation du bail à construction consenti le 29 juin 1978 à la GMF pour la réalisation de logements et parkings dans l'ensemble immobilier du 26bis/36 rue du Pont moyennant le versement d'une indemnité de 2.080.000 €.

**DECIDE** la signature concomitante d'un bail emphytéotique avec l'OPDH92, qui financera la réhabilitation de l'immeuble à hauteur de 2.107.890 € HT et procédera au conventionnement des 53 logements. Ce bail aura une durée de 25 ans et l'OPDH92 versera à la Ville, à la signature du bail, un loyer capitalisé de 4.752.000 €. Il portera sur les lots de copropriété n°1 (53 logements) et n°9 à 12, 16 et 17, 20 à 90, 93 à 97 (79 emplacements de parkings auto et 3 emplacements pour les cycles).

**RAPPORTE** la délibération n°3-29062011 en date du 29 juin 2011 qui autorisait la résiliation anticipée du bail et décidait du lancement d'une consultation aux fins de désigner un opérateur social.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation anticipée et le nouveau bail emphytéotique aux conditions ci-dessus visées qui seront établis en la forme authentique par ou avec la participation de Me Bernard CHOIX, notaire, ainsi que tous actes complémentaires ou subséquents.

**DIT** que les incidences financières seront constatées au budget principal de la Ville – Exercice 2012.

## N°10-13122012 DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET VILLE - EXERCICE 2012

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE,

A l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n°3 au budget Ville de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°3 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N°3 Vote	Nouveau Solde
<b>21 : Immobilisations corporelles</b>				<b>16 : Emprunts et dette assimilées</b>			
Autres bâtiments publics (indemnité de résiliation)				Autres établissements publics locaux (loyer capitalisé)			
21318	2 444 012,80 €	2 145 000,00 €	4 589 012,80 €	16876	4 176 000,00 €	4 752 000,00 €	8 928 000,00 €
				<u>Emprunt prévisionnel</u>			
				1641	24 664 928,97 €	-2 607 000,00 €	22 057 928,97 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 145 000,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>2 145 000,00 €</b>	

## N°11-13122012 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012

Sur le rapport de M. Christophe AULNETTE,

A l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n°2 au budget annexe assainissement de l'exercice 2012 selon le tableau annexé.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 2 Vote	Nouveau Solde	Libellé	Pour mémoire Crédits ouverts	DM N° 2 Vote	Nouveau Solde
				<b>16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			
				1641 : Emprunt en euros	2 753 288,83 €	215 255,00 €	2 968 543,83 €
				<b>13 : Subventions</b>			
				13111 : Subvention agence de l'eau	387 658,00 €	-215 255,00 €	172 403,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	

**2<sup>ème</sup> PARTIE**

**N°12-13122012                    ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 22 RUE PAUL CHATROUSSE - 21 RUE BEFFROY - RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL A CONSTRUCTION CONSENTI EN 1986 A LA SOCIETE COFITEM-COFIMUR**

A l'unanimité,

**DECIDE** de la résiliation amiable et par anticipation du bail à construction consenti par la Ville, le 23 juillet 1986, à la société COFITEM-COFIMUR, en vue de la réhabilitation d'un immeuble sis 22 rue Paul Chatrousse à Neuilly-sur-Seine moyennant le versement d'une indemnité à la charge de la Ville de 450.000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation amiable et par anticipation du bail à construction qui sera établi par Me Hervé CLERC Notaire, ainsi que tous actes complémentaires ou subséquents.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal 2013 au compte 21318 – 020.

**N°13-13122012                    RESIDENCE ETUDIANTE 41/43 AVENUE DU ROULE - CONVENTION DE GESTION TRIPARTITE**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion tripartite à intervenir entre la Ville de Neuilly-sur-Seine, la société Résidence Sociales de France (RSIF) et l'Association des Résidences pour Etudiants et Jeunes (ARPEJ).

**N°14-13122012                    CESSION A L'EPADESA DES TERRAINS DES SERRES MUNICIPALES, 327 RUE DE LA GARENNE A NANTERRE - 3EME TRANCHE - AVENANT AU PROTOCOLE FONCIER**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au protocole foncier intervenu entre la Ville et l'EPADESA en date du 17 juin 2011.

**DIT** qu'aux termes de cet avenant, le délai pour la régularisation de l'acte authentique de vente à l'EPADESA de la parcelle communale sise à Nanterre et cadastrée section AJ n°458, constituant la 3<sup>ème</sup> des cessions prévues au protocole du 17 juin 2011, est porté au 15 avril 2013.

**N°15-13122012 AVENANT N°50 A LA CONVENTION DE GESTION IMMOBILIERE CONSENTIE A LA SEMINE - MODIFICATION DES LISTES DES BIENS GERES ET DE LA REDEVANCE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°50 à la convention de gestion immobilière intervenue le 3 avril 1998 entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et la SEMINE.

**DIT QUE** cet avenant modifie la liste A annexée à la convention, conformément aux termes précisés dans l'exposé.

**DIT QUE** cet avenant modifie la rédaction de l'article 11 « redevance annuelle » de la convention en fixant le montant de celle-ci à 39% du montant annuel des loyers quittancés par la SEMINE sur les biens communaux gérés par elle et en précisant les modalités de règlement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 50.

**DIT QUE** que la recette sera inscrite chaque année au budget de fonctionnement au compte 757 fonction 71.

**N°16-13122012 REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE-ANNE, 62 A 70 AVENUE DU ROULE (2EME PHASE) : PASSATION D'AVENANTS AUX MARCHES DE DIVERSES ENTREPRISES**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés suivants dans le cadre de la deuxième phase de réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte Anne :

**Lot n° 15 – Verrière du hall d'entrée**

Avenant n° 4 au marché n° 2010M68 de la société PORTAL siégeant 6 rue de la Pavée, B-5101 Erpent (Belgique), pour la prise en compte d'une plus-value de +14 347,70 € HT portant le montant du marché (augmenté des avenants n°1 à 3) de 1 384 698,54 € HT à 1 399 046,24 € HT (soit 1 673 259,30 € TTC)

**Lot n° 16 – Equipements scéniques**

Avenant n° 3 au marché n° 2009M216 de la société CAIRE siégeant Savoie Hexapôle, Rue Charles Montreuil, 73420 Mery, pour la prise en compte d'une plus-value de +7 771,00 € HT portant le marché (augmenté des avenants n°1 et 2) de 3 526 041,65 € HT à 3 533 812,65 € HT (soit 4 226 439,93 € TTC)

**Lot n° 25 - Espaces verts**

Avenant n° 2 au marché n° 2008M124 du groupement des sociétés UNIVERSAL PAYSAGE / N2B ARROSAGE représenté par son mandataire UNIVERSAL PAYSAGE siégeant 16 rue Carpeaux, 75016 Paris, pour la prise en compte d'une plus-value globale de +5 970,32 € HT portant le marché (augmenté d'un avenant n°1) de 80 502,70 € HT à 86 473,02 € HT (soit 103 421,73 € TTC).

**DIT QUE** ces incidences financières seront constatées au code Nature 2313 du budget communal.

**N°17-13122012**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN  
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MONSIEUR ET MADAME ZACHARIE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes du protocole transactionnel visant à l'indemnisation de Monsieur et Madame ZACHARIE suite au dommage causé à la carrosserie de leur voiture le 9 septembre 2012 en accédant au parking souterrain du centre aquatique de la Ville du fait du comportement d'un agent municipal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel conclu avec Monsieur et Madame ZACHARIE.

**DIT QUE** l'indemnisation du préjudice de Monsieur et Madame ZACHARIE sera inscrite au code nature 678 code fonction 020 du budget communal.

**N°18-13122012**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC L'ASPN  
UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'Association Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine.

**DIT QUE** la convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et expirera le 31 décembre 2013, pourra être renouvelée par tacite reconduction par période annuelle sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°19-13122012**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE  
CERCLE DE JUDO DE NEUILLY UNE CONVENTION DE  
SUBVENTIONNEMENT**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à conclure avec le Cercle de Judo de Neuilly-sur-Seine.

**DIT QUE** la convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et expirera le 31 décembre 2013, pourra être renouvelée par tacite reconduction par période annuelle sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°20-13122012**

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC  
L'OLYMPIQUE DE NEUILLY UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à conclure avec l'Olympique de Neuilly-sur-Seine.



**DIT QUE** la convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et expirera le 31 décembre 2013, pourra être renouvelée par tacite reconduction par période annuelle sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°21-13122012                   AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE RUGBY CLUB DE NEUILLY UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à conclure avec le Rugby Club de Neuilly-sur-Seine.

**DIT QUE** la convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et expirera le 31 décembre 2013, pourra être renouvelée par tacite reconduction par période annuelle sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°22-13122012                   AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE COMITE CULTUREL ET SOCIAL UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à conclure avec le Comité Culturel et Social du personnel communal.

**DIT QUE** la convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°23-13122012                   AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES UNE CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de subventionnement à conclure avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

**DIT QUE** la convention qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et expirera le 31 décembre 2013, pourra être renouvelée par tacite reconduction par période annuelle sans pouvoir excéder une durée totale de 4 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**N°24-13122012**

**INITIATIVES JEAN MERMOZ - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2013**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de :

- 500 € (cinq cent euros) à l'association ALCATRAIL – sise 50, avenue Ste Foy à Neuilly-sur-Seine,
- 2 000 € (deux mille euros) à l'association BONNE MINE – sise 50, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine,
- 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à l'association F.I.D.E.I. – sise 25 ter, Boulevard de la Saussaye à Neuilly-sur-Seine,
- 2 500 € (deux mille cinq cent euros) à l'association TRÉTEAUX BLANCS – sise 30, rue du Pont à Neuilly-sur-Seine.

**DIT** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574, fonction 422 – autres activités pour les jeunes - du budget de la ville, exercice 2013.

**N°25-13122012**

**ADHESION DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE A L'ASSOCIATION BRUITPARIF**

A l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion de la Ville à l'association BRUITPARIF.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le courrier de demande d'adhésion qui sera prononcée par le conseil d'administration.

**DIT QUE** l'incidence budgétaire sera imputée au budget communal - Fonction : 830 - Nature 6281.

**N°26-13122012**

**REFECTION DU STADE GENERAL MONCLAR : CONCOURS FINANCIER DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux proposés pour la réfection du stade Général Monclar dont le montant est estimé à 1.500.000 € TTC soit 1.254.180,60 € H.T.

**SOLLICITE** du Conseil Général des Hauts-de-Seine – 2 à 16 boulevard Soufflot – 92015 NANTERRE CEDEX – l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement les travaux de réfection du stade Général Monclar sis 55 boulevard du Parc sur l'île de la Jatte ainsi qu'une dérogation au démarrage anticipé des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettrait pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.

**APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par les Services Techniques Municipaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention éventuelle définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront affectées au Code Nature 1323 du Budget Communal.

**N°27-13122012**

**CONCOURS FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR  
LE PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA  
VILLE : APPROBATION DES TRAVAUX A EXECUTER AU TITRE DES ANNEES  
2013 ET 2014**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux proposés, au titre des années 2013 et 2014, pour des travaux de réhabilitation et l'aménagement du réseau d'assainissement de la Ville dont le montant global est estimé à 1 190 000,00 € HT soit 1 423 240,00 € TTC ainsi que pour le suivi et les opérations préalables à la réception des travaux dont le coût global estimatif est de 157 425,00 € HT soit 188 280,30 € TTC.

**SOLLICITE** de l'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE - 51, rue Salvador Allende à 92027 NANTERRE Cedex - l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses en résultant, ainsi que la dérogation nécessaire au démarrage anticipé des travaux dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de réalisation de ceux-ci.

**APPROUVE** les dossiers élaborés à cet effet par les Services Techniques Municipaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 1328 du budget communal.

**N°28-13122012**

**EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE  
NEUILLY-SUR-SEINE - RAJOUT DE DEUX CAMERAS : CONCOURS  
FINANCIER DU CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE**

A l'unanimité,

**SOLLICITE** du Conseil Général des Hauts-de-Seine l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la mise en place de deux nouvelles caméras au 62 et 71 Avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine évaluées à 20 660,07 € HT, soit 24 709,44 € TTC ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé de cet équipement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 1323 du Budget Communal.

**N°29-13122012**

**EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE DE  
NEUILLY-SUR-SEINE - RAJOUT DE DEUX CAMERAS : CONCOURS  
FINANCIER DE L'ETAT**

A l'unanimité,

**SOLLICITE** de l'Etat l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la mise en place de deux nouvelles caméras au 62 et 71 Avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine évaluées à 20 660,07 €, soit 24 709,44 € ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé de cet équipement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront imputées au Code Nature 1321 du Budget Communal.

**N°30-13122012                      SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL ET DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE -  
FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**MAINTIENT** pour l'année 2013 la participation familiale au service public d'accueil de la petite enfance au taux de 2012, selon l'application d'un taux d'effort en pourcentage du revenu mensuel, fixé par le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur :

Type d'accueil	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Accueil Collectif	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03%

**DIT QUE** ce mode de calcul s'applique pour les différents modes d'accueil de la petite enfance : régulier, occasionnel et d'urgence au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**DIT QUE** lorsqu'une famille a un enfant handicapé présent ou non au sein de l'établissement municipal, le taux d'effort immédiatement inférieur s'applique pour chaque enfant accueilli dans l'établissement.

**PREND ACTE** que le plancher et le plafond mensuels de revenus fixés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en vigueur à ce jour sont respectivement de 598,42 € et 4 624,99 €.

**DECIDE** de maintenir pour l'année 2013 le principe du déplafonnement des ressources mensuelles et de fixer ce plafond à 9 162 €.

**DIT QUE** en conséquence, les taux d'effort horaire déterminés ci-dessus s'appliquent jusqu'au plafond de 9 162 € de ressources mensuelles.

**DIT QUE** les familles refusant de produire les justificatifs de revenus lors d'inscription de leur(s) enfant(s) se verront appliquer le tarif maximum, soit 5,50 €/heure (9 162 € x 0,06%) pour chacun des enfants.

**FIXE** par exception pour l'accueil occasionnel et d'urgence, un tarif préférentiel pour les familles dont les revenus mensuels sont inférieurs au SMIC, par l'application d'un taux d'effort horaire de 0,06% du plancher de revenus mensuels en vigueur déterminé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

**DIT QUE** ce tarif préférentiel sera également appliqué pour accueillir les enfants placés à la maison d'enfants Quennessen au titre de l'aide sociale à l'enfance.

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront inscrites en section de fonctionnement du budget communal au code nature 7066 et au code fonction 64.

**N°31-13122012                      FIXATION POUR L'ANNEE 2013 DES CONDITIONS FINANCIERES  
D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX A L'OCCASION DE TOURNAGES  
DE FILM OU DE PRISES DE PHOTOGRAPHIES**

*RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR*

N°32-13122012

**DROITS DE VOIRIE : INSTAURATION ET FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**DECIDE** de relever d'environ 2% les taux des droits de voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

**CREE** un tarif spécifique pour les chevalets, porte-menus, panneaux « voiturier » et objets divers d'un montant de 42,30 € pour l'année 2013. Ce montant sera réévalué chaque année.

**CREE** un tarif forfaitaire pour la brocante des Sablons organisée par l'Association des Commerçants de Neuilly-Sablons d'un montant de 5 100 € pour l'année 2013. Ce montant sera réévalué chaque année.

**PRECISE** que ces droits de voirie seront dûs par le titulaire de l'autorisation et que toute période commencée est due.

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au budget communal aux comptes :

- Nature 7338      Fonction 820
- Nature 70321    Fonction 822
- Nature 70323    Fonction 822
- Nature 7033     Fonction 822

N°33-13122012

**PARKING PUBLIC DE LA PLACE DE BAGATELLE : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le parking public de la Place de Bagatelle :

	TARIFS AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2013		
	H.T.	T.V.A	T.T.C.
<u>HORAIRES</u>			
1 heure	1,84 €	0,36 €	2,20 €
2 heures	3,68 €	0,72 €	4,40 €
3 heures	5,52 €	1,08 €	6,60 €
4 heures	7,36 €	1,44 €	8,80 €
5 heures	9,20 €	1,80 €	11,00 €
6 heures	10,45 €	2,05 €	12,50 €
7 heures	11,71 €	2,29 €	14,00 €
8 heures	12,96 €	2,54 €	15,50 €
9 heures	14,21 €	2,79 €	17,00 €
10 heures à 24 heures	15,47 €	3,03 €	18,50 €

	TARIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2013		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C
<b>ABONNEMENTS</b>			
Moto mensuel	56,02 €	10,98 €	67 €
Auto mensuel	166,39 €	32,61 €	199 €
Auto trimestriel	464,88 €	91,12 €	556 €
Auto semestriel	886,29 €	173,71 €	1.060 €
Auto annuel	1.705,69 €	334,31 €	2.040 €
Auto annuel nuit	1.146,32 €	224,68 €	1.371 €
Auto mensuel jour / nuit	115,38 €	22,62 €	138 €
Auto trimestriel jour	332,78 €	65,22 €	398 €
Auto annuel jour	1.350,33 €	264,67 €	1.615 €

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe des parkings au compte Nature : 70 321 (exercice 2013).

**N°34-13122012                      PARKING PUBLIC DE LA RUE DULUD : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**DIT QUE** les tarifs des locations mensuelles et annuelles d'emplacements de voitures dans le parc de stationnement souterrain municipal 101 rue Jacques Dulud sont fixés ainsi qu'il suit :

	TARIFS PROPOSES AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2013		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Locations mensuelles	136,29 €	26,71 €	163,00 €
Locations annuelles	1.358,70 €	266,30 €	1.625,00 €

**DECIDE** que ces nouveaux tarifs s'appliquent à toutes les locations ou renouvellement de locations mensuelles ou annuelles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe des parkings au compte Nature : 70 321 (exercice 2013).

**N°35-13122012                      PARKING INKERMANN : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 dans le parking public « INKERMANN » :

<b>TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>			
	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A</b>	<b>T.T.C.</b>
<b><u>HORAIRES</u></b>			
1 heure	1,84 €	0,36 €	2,20 €
1 heure 30	2,76 €	0,54 €	3,30 €
2 heures	3,68 €	0,72 €	4,40 €
2 heures 30	4,60 €	0,90 €	5,50 €
3 heures	5,52 €	1,08 €	6,60 €
3 heures 30	6,44 €	1,26 €	7,70 €
4 heures	7,36 €	1,44 €	8,80 €
4 heures 30	8,28 €	1,62 €	9,90 €
5 heures	9,20 €	1,80 €	11,00 €
5 heures 30	9,87 €	1,93 €	11,80 €
6 heures	10,45 €	2,05 €	12,50 €
6 heures 30	11,12 €	2,18 €	13,30 €
7 heures	11,71 €	2,29 €	14,00 €
7 heures 30	12,37 €	2,43 €	14,80 €
8 heures	12,96 €	2,54 €	15,50 €
8 heures 30	13,63 €	2,67 €	16,30 €
9 heures	14,21 €	2,79 €	17,00 €
9 heures 30	14,88 €	2,92 €	17,80 €
10 heures à 24 heures	15,47 €	3,03 €	18,50 €

<b>TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>			
	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C</b>
CARTE POUR 24 HEURES DE STATIONNEMENT	36,79 €	7,21 €	44,00 €

<b>TARIFS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>			
	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C</b>
<b><u>ABONNEMENTS</u></b>			
Mensuel Normal	168,06 €	32,94 €	201 €
Mensuel Jour	106,19 €	20,81 €	127 €
Mensuel Nuit	116,22 €	22,78 €	139 €
Trimestriel Normal	468,23 €	91,77 €	560 €
Annuel Normal	1.722,41 €	337,59 €	2.060 €
Annuel Nuit	1.153,01 €	225,99 €	1.379 €
Moto Mensuel	56,02 €	10,98 €	67 €
Moto Trimestriel	159,70 €	31,30 €	191 €
Auto + Moto Trimestriel	534,28 €	104,72 €	639 €
Auto + Moto Annuel	1.978,26 €	387,74 €	2.366 €

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe des parkings au compte Nature : 70 321 (exercice 2013).

**N°36-13122012 PARKINGS DE LA JATTE : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit les tarifs applicables pour la location d'un emplacement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans les deux parcs publics de stationnement situés dans l'île de la Jatte (parkings Jatte et de l'îlot C6) :

**- location mensuelle**

125,43 € H.T.  
24,59 € T.V.A. (19,6 %)  
150,02 € T.T.C.  
10,81 € Charges  
**160,83 € T.T.C.**

**- location annuelle**

1.613,71 € H.T.  
316,29 € T.V.A. (19,6 %)  
**1.930,00 € T.T.C.**

**DECIDE** que ces tarifs concerneront les loyers dus par les particuliers ou restaurants (Café de la Jatte et Petit Poucet notamment) ayant souscrit des contrats de longue durée avec la Ville.

**DECIDE** également que ces tarifs concerneront les particuliers ayant souscrit de simples contrats d'abonnement annuel ou mensuel.

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe des parkings au compte Nature : 70 321 (exercice 2013).

**N°37-13122012 PARKING SAINTE ANNE : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**DIT QUE** les tarifs des locations trimestrielles et annuelles d'emplacements de voitures dans le parc de stationnement de l'ensemble immobilier Sainte-Anne sont fixés ainsi qu'il suit :

	<b>TARIFS PROPOSES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013</b>		
	<b>H.T.</b>	<b>T.V.A.</b>	<b>T.T.C.</b>
Locations trimestrielles	418,06 €	81,94 €	500,00 €
Locations annuelles	1.503,34 €	294,66 €	1.798,00 €

**DECIDE** que ces tarifs s'appliquent à toutes les locations ou renouvellement de locations trimestrielles ou annuelles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe des parkings au compte Nature : 70 321 (exercice 2013).



N°38-13122012

**PARKINGS GERES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2013 ET CONCLUSION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS CORRESPONDANTES**

A l'unanimité,

**FIXE** comme suit à partir du 1er janvier 2013 la tarification applicable dans les parkings Parmentier, Roule, place du Marché et Saint Jean-Baptiste exploités par la société Vinci :

<b>TARIFS PROPOSES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>	
<b><u>HORAIRES</u></b>	
1 heure	2,20 €
2 heures	4,40 €
3 heures	6,60 €
4 heures	8,80 €
5 heures	11,00 €
6 heures	12,50 €
7 heures	14,00 €
8 heures	15,50 €
9 heures	17,00 €
10 heures à 24 heures	18,50 €

<b>TARIFS PROPOSES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>	
<b><u>ABONNEMENTS : TARIFS COMMUNS</u></b>	
Auto 7 jours	67 €
Auto mensuel	201 €
Auto trimestriel	560 €
Auto annuel	2.060 €
Auto mensuel nuit	101 €
Auto trimestriel nuit	288 €
Auto annuel nuit	1.061 €
Moto mensuel	67 €
Moto trimestriel	191 €
Moto annuel	737 €

**FIXE** comme suit à partir du 1er janvier 2013 la tarification des abonnements **spécifiques** liés à chaque parking :

PARKING DE LA PLACE DU MARCHE

	<b>TARIFS PROPOSES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>
<b><u>ABONNEMENTS</u></b>	
Auto mensuel jour	136 €
Auto trimestriel jour	374 €
Auto annuel jour	1.336 €
Forains mensuel	74 €

PARKING PARMENTIER

	<b>TARIFS PROPOSES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>
<b><u>ABONNEMENTS</u></b>	
Auto mensuel jour	136 €
Auto trimestriel jour	374 €
Auto annuel jour	1.336 €

PARKING ROULE

	<b>TARIFS PROPOSES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>
<b><u>ABONNEMENTS</u></b>	
Box normal trimestriel	881 €
Box large trimestriel	976 €

PARKING SAINT JEAN-BAPTISTE

	<b>TARIFS PROPOSES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013</b>
<b><u>ABONNEMENTS</u></b>	
Auto annuel + de 5 abonnements	1.794 €
Auto annuel + de 15 abonnements	1.726 €
Auto mensuel jour	136 €
Auto trimestriel jour	374 €
Auto annuel jour	1.336 €
Auto annuel jour + de 5 abonnements	1.356 €
Auto annuel jour + de 15 abonnements	1.288 €

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à procéder à la signature des avenants correspondants aux conventions conclues avec les sociétés NEUILLY STATIONNEMENT, VINCI PARK NEUILLY, VINCI PARK FRANCE et DES PARKINGS DE NEUILLY.

N°39-13122012

**CONCESSION DU PARKING PUBLIC DE L'AVENUE DU ROULE :  
CONCLUSION DE L'AVENANT N° 25 A LA CONVENTION DU 27 MAI 1970 ET  
DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION DU 1ER JUILLET 2005**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux avenants ayant pour objet :

- la réalisation par VINCI Park France Concessionnaire des travaux de création de l'ascenseur et de l'escalier attenant à celui-ci, ainsi que du coût et des modalités de financement correspondants, au titre des travaux de rénovation,
- l'actualisation en conséquence des modalités de prise en charge financière par VINCI Park France Concessionnaire et VINCI Park France Délégitaire des travaux de mise en conformité et de renouvellement considérés.

**DIT QUE** par ces deux avenants, la société VINCI Park France s'engage à :

- respecter le programme des travaux de rénovation, de mise en conformité et d'amélioration du confort comme suit :

Nature des travaux	Coût total en € HT	Quote-part de VINCI Park France Délégitaire en € HT (Convention DSP 2005)	Quote-part de VINCI Park France Concessionnaire en € HT (Convention Concession 1970)
<b>Amélioration du confort des usagers</b> (valeur 08/2012)			
Création de l'ascenseur supplémentaire prévu initialement	223.220	167.415	55.805
Création de l'escalier attenant non prévu initialement	267.637	200.727	66.910
<b>Sous-Total</b>	490.857	368.142	122.715
Maîtrise d'œuvre, d'ouvrage, aléas, ... : 10%	49.085	36.814	12.271
<b>TOTAL</b> (Montant fixe non soumis à révision de l'article 2 de l'avenant 14 de la Convention de Concession)	<b>539.942</b>	<b>404.956</b>	<b>134.986</b>

Conformément aux modalités de prise en charge définies à l'article 1 de l'avenant n° 14 à la Convention de Concession, VINCI Park France Concessionnaire participera au financement de ces travaux à concurrence de 25%.

- Respecter le programme des travaux de renouvellement comme suit :

Nature des travaux	Coût total en € HT	Quote-part de VINCI Park France Délégataire en € HT (Convention DSP 2005)	Quote-part de VINCI Park France Concessionnaire en € HT (Convention Concession 1970)
<b>Travaux de renouvellement</b> (valeur 08/2012)			
Peinture	300.000	135.000	165.000
Signalétique	12.000	5.400	6.600
Caniveaux	12.000	5.400	6.600
Traitement des fissures	30.000	13.500	16.500
Eclairage de sécurité	28.000	12.600	15.400
<b>Sous-Total</b>	382.000	171.900	210.100
Pilotage des travaux et aléas (10%)	38.000	17.100	21.000
<b>TOTAL</b> (Montant fixe non soumis à révision de l'article 2 de l'avenant 14 de la Convention de Concession)	<b>420.000</b>	<b>189.000</b>	<b>231.100</b>

Les Parties conviennent qu'au regard du bon état général du parc de l'Avenue du Roule, le programme de travaux de renouvellement tel que ci-dessus adapté sera réalisé à l'horizon 2018 et permettra ainsi une remise du parc en bon état le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**N°40-13122012**

**FACTURATION DE LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET LA COLLECTE SELECTIVE AUX SYNDICS, PROPRIETAIRES ET ENTREPRISES**

A l'unanimité,

**DECIDE** de facturer aux Cabinets de Gestion Immobilière, aux propriétaires ou aux entreprises, les frais correspondants :

- aux prestations de changement de bacs complémentaires dès lors que la 1<sup>ère</sup> demande a été finalisée ;
- à la mise à disposition de bacs neufs pour remplacer ceux volés ou vandalisés alors qu'ils étaient sortis sur le domaine public en dehors des heures définies dans l'arrêté municipal n° 7544/99 du 31 mars 1999 ;
- aux demandes de remplacement d'un même bac plus d'une fois par an.

**DECIDE** de fixer les montants correspondants pour l'année 2013 à :

TYPE DE BACS	PRIX UNITAIRES en € HT	PRIX UNITAIRES en € TTC
<b>Bacs à ordures ménagères</b>		
120 litres	19,60	23,44
240 litres	26,80	32,05
500 litres	103,89	124,25
660 litres	112,38	134,41
770 litres	116,33	139,13
<b>Bacs pour le verre</b>		
80 litres	23,75	28,41
140 litres	40,35	48,26
240 litres	43,60	52,15

<b>Bacs pour les multimatériaux</b>		
80 litres	23,75	28,41
140 litres	24,70	29,54
180 litres	44,05	52,68
240 litres	42,91	51,32
500 litres	103,56	123,86

**DIT QUE** les recettes en résultant seront constatées au compte Nature : 7788 (Autres produits exceptionnels) - Fonction : 822 (Voirie communale et routes) du Budget Communal.

**N°41-13122012 RACCORDEMENT DES CONSTRUCTIONS AU RESEAU D'EGOUTS PUBLICS : RELEVEMENT DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2013**

A l'unanimité,

**FIXE** le montant de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif des demandeurs de raccordement au réseau d'égouts de la Ville de Neuilly-sur-Seine, pour l'année 2013 :

- Pour les constructions, destinées à l'habitation, produisant des eaux usées domestiques : (...)
  - o De 1 à 20 logements : 706 euros par logement,
  - o De 21 à 100 logements : 617 euros par logement,
  - o De 101 à 500 logements : 537 euros par logement,
  - o Au-delà de 500 logements : 481 euros par logement.
- Pour les constructions destinées aux locaux commerciaux produisant des eaux assimilables à un usage domestique « assimilées domestiques »: (bureaux, restaurants, traiteurs, métiers de bouche, labo photo, pressing,...)
  - o Par m<sup>2</sup> de surface de plancher .... : 9,42 euros/m<sup>2</sup>.

**DIT QUE** les recettes en résultant seront constatées à l'article 704 du budget annexe d'assainissement.

**N°42-13122012 INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
PAR DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION  
D'ELECTRICITE - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 27 SEPTEMBRE 2012**

A l'unanimité,

**RAPPORTE** la délibération n°27-27092012 en date du 27 septembre 2012 qui avait pour objet d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

**N°43-13122012 MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL**

A l'unanimité,

**APPROUVE** le nouveau Règlement d'Assainissement Communal.

**DIT QUE** le nouveau Règlement d'Assainissement Communal entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**N°44-13122012 CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION  
DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL : PASSATION D'UN AVENANT  
N°2**

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du réseau d'assainissement communal, conclu avec le groupement SEVESC/EAU ET FORCE, représenté par son mandataire, la société SEVESC, siégeant 5-7 rue Paul Lescot – BP518 – 78005 VERSAILLES cedex.

**DIT QUE** cet avenant n°2 a pour objet :

- de prendre en compte le nouveau Règlement d'Assainissement Communal modifié, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- de préciser le point 8 du préambule du chapitre XII du contrat relatif au rôle du délégataire sur la gestion des intervenants en égouts, en particulier en ajoutant son obligation de porter à la connaissance des intervenants les dangers liés aux ouvrages et en prévoyant la possibilité pour lui de participer à la rédaction des plans de prévention pour leurs interventions ;
- d'ajouter une annexe 9 au contrat de délégation de service public, relative à l'inventaire des biens confiés au délégataire.

**DIT QUE** les incidences financières en résultant seront imputées aux codes nature correspondants du budget annexe d'assainissement.

**N°45-13122012 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE  
L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT : ANNEE 2011  
COMMUNIQUE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement portant sur l'exercice 2011.

**N°46-13122012                      RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS - EXERCICE 2011**

**PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Neuilly-sur-Seine pour l'année 2011.

**N°47-13122012                      DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE -  
PRESENTATION A LA COLLECTIVITE DU RAPPORT ANNUEL DE LA  
SOCIETE SOGERES, DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC, POUR L'ANNEE  
SCOLAIRE 2011-2012**

**PREND ACTE** du rapport présenté à la collectivité par la société SOGERES, délégataire de service public de la restauration scolaire, pour l'année scolaire 2011-2012.

**N°48-13122012                      EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR LA PERIODE ALLANT DU 1ER  
JANVIER AU 31 MAI 2011 DE LA SOCIETE ' L'ERABLE ', DELEGATAIRE DU  
PARKING PUBLIC DE LA PLACE DE BAGATELLE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité établi par la société « L'ERABLE » quant à l'exploitation du parking public de la Place de Bagatelle sous forme d'affermage pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2011.

**N°49-13122012                      EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011 DE LA SOCIETE '  
NEUILLY STATIONNEMENT ', CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC DE  
LA PLACE DU MARCHÉ ET D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT PAYANT DE  
SURFACE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité établi par la société «Neuilly Stationnement» au titre de l'exercice 2011 pour la concession du parking public de la Place du Marché et d'une partie du stationnement payant de surface ainsi que du rapport d'activité établi par la société « Lombard et Guérin» au titre de cette même année 2011 pour la sous-concession du marché forain de Sablonville.

**N°50-13122012                      EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011 DE LA SOCIETE '  
VINCI PARK NEUILLY ', CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC '  
PARMENTIER ' ET D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT PAYANT DE  
SURFACE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité établi par la société « VINCI Park Neuilly » au titre de l'exercice 2011 pour la concession du parking public « Parmentier » ainsi que d'une partie du stationnement payant de surface.

**N°51-13122012                      EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011 DE LA ' SOCIETE  
DES PARKINGS DE NEUILLY ', CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC  
DE L'EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE ET D'UNE PARTIE DU  
STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité établi par la « Société des Parkings de Neuilly » au titre de l'exercice 2011 pour

l'exploitation, sous forme de concession, du parking public Saint Jean-Baptiste et d'une partie du stationnement payant de surface.

**N°52-13122012 EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011 DE LA SOCIETE ' TOTAL ', CONCESSIONNAIRE DE LA STATION-SERVICE DU PARKING PUBLIC DE L'AVENUE DU ROULE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité établi par la société « TOTAL » au titre de l'exercice 2011 relatif à l'exploitation de la station-service et de distribution de carburants située au sein du parking public de l'avenue du Roule.

**N°53-13122012 EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011 DE LA SOCIETE 'VINCI PARK FRANCE', CONCESSIONNAIRE DU PARKING PUBLIC DE L'AVENUE DU ROULE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité transmis par la Société "VINCI Park France", au titre de l'exercice 2011, pour l'exploitation du parking public de l'avenue du Roule.

**N°54-13122012 EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2011 DE LA SOCIETE 'CLICHY DEPANNAGE', DELEGATAIRE DU SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE**

**PREND ACTE** du rapport d'activité établi par la société "Clichy Dépannage" au titre de l'exercice 2011 pour la concession de la fourrière automobile municipale.

**N°55-13122012 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE GROUPE GENERALI UN AVENANT AU CONTRAT PORTANT SUR LES TARIFS DES PRESTATIONS DE REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS DE SANTE POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant au contrat portant sur le montant de l'augmentation des cotisations versées au Groupe GENERALI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 soit :

- Prévoyance Cadre Tranche A / Groupe I : +2,85%
- Prévoyance Cadre Tranche B / Groupe I : +5,02%
- Mutuelle Cadre / Groupe I : +3,50%

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**N°56-13122012 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LA MUTUELLE PREVADIES - HARMONIE MUTUELLES UN AVENANT AU CONTRAT PE3763 PORTANT SUR LES TARIFS DE REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS DE SANTE POUR L'ANNEE 2013**

A l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant au contrat portant sur l'augmentation de 3,00% des cotisations à Prévadiès – Harmonie Mutuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour l'option « Crèches » PE3763.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**N°57-13122012                      CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE POUR EXERCER LES FONCTIONS DE GARDIEN D'IMMEUBLE**

A l'unanimité,

**AUTORISE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, pour occuper les fonctions de gardien d'immeuble.

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget DRH, chapitre 12, articles multiples.

**N°58-13122012                      MODIFICATIONS DE LA LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION PEUT ETRE ATTRIBUE**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, une modification à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction :  
- emploi de gardien d'immeuble nécessitant la concession d'un logement par nécessité absolue de service situé :

167/169 avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - composé d'1 pièce  
Consenti gratuitement quant à la prestation du logement nu ; l'occupant devant cependant supporter l'ensemble des réparations locatives et des charges locatives afférentes à ce logement (consommations individuelles d'eau, gaz, électricité, téléphone, chauffage).

**DECIDE** d'adopter, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2013, une modification à la liste des emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction :  
- Suppression de l'emploi de gardien de bâtiment nécessitant l'attribution pour nécessité absolue de service du logement situé :

Garage municipal  
5/7 rue Victor Noir  
92200 Neuilly-sur-Seine  
Composé de 3 pièces.

**N°59-13122012                      MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SOUSCRIT PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE**

A l'unanimité,

**DECIDE** de s'associer à la mise en concurrence organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires et agents publics, pour les années 2014 à 2017.

**DECIDE** de solliciter, dans ce cadre, l'étude des garanties suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL :  
- Garantie décès,  
- Garanties accident de service et maladie professionnelle (AS/MP).

**DECIDE** d'inscrire les crédits budgétaires correspondant au remboursement de la prime d'assurance et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne par laquelle seront définies les modalités de ce remboursement.

**N°60-13122012 REMISE SUR LES TITRES-RESTAURANT 2011 A VERSER AU COMITE CULTUREL ET SOCIAL**

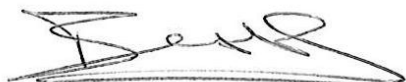
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser au Comité Culturel et Social la somme de mille deux cent quatre vingt trois euros (1 283 €) correspondant au Millésime 2011.

**DIT QUE** La somme sera inscrite au budget communal, au compte 678, Service DRH, Fonction 020.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h49.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 19 décembre 2012.

Le Maire,  
Député des Hauts-de-Seine  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN